



# INSTRUCTIONS DE COURSE - HABITABLES 2021-2024

# Championnat Départemental LA CAVERNIERE 2024 CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN (33450)

# Grade 5 A 6 et 7 AVRIL 2024

Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile Les règlements fédéraux

Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2024.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

# 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information (sous forme de classeur) à Bourg sur le bateau Comité ou au pied du mât de pavillonnerie et au club house du CNL et mis en ligne sur site : www.cnl33.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

# 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX

- 5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur le Bateau Comité, sur la barge de Cavernes.
- Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 mn après l'affalé de l'Aperçu. (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heure des courses

| Date             | Flotte            | Signal d'attention | Nbre Courses |
|------------------|-------------------|--------------------|--------------|
| Samedi 6 avril   | A,B,C,D et R      | 10 H à Bourg       | 2            |
|                  | BRIEFING Skippers | 8H45 à Bourg       |              |
| Dimanche 7 avril | A,B,C,D et R      | 9 H 30 à Cavernes  | 2            |

Le Dimanche 7 avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H

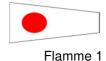


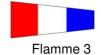


6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les flammes 1-3-5 pour les flottes 1-3-5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde







Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile ou cagnard), ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF(72) et l'affichera sur un panneau en pied de mât de pavillons.
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS.** Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).
  Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 10. MARQUES Départ et Arrivée sont définies en Annexe Parcours.

#### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles, les rives, les digues, les pontons...

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en Annexe.

# RAPPEL PROCEDURE DE DEPART appliquée sur l'Estuaire de la Gironde:

H – 8 min Signal d'avertissement avec le PAVILLON NATIONAL

H – 4 min Signal préparatoire

H – 1 min Amené du signal préparatoire

H – 0 min Top Départ - Amené du Pavillon signal d'avertissement

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

#### 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée est définie en Annexe.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. Dans le cas où la bouée aurait dérapé ou disparu, la ligne de départ ou d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.

#### 15. SYSTEME DE PENALITE

- Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants pour toutes les courses.

| Classe            | Parcours    | Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup> de chaque flotte |
|-------------------|-------------|---|
| Flottes 1 – 3 – 5 | Type côtier | 30 minutes  |

Les bateaux ne finissant <u>pas 30 minutes après le premier</u> bateau de chaque flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *30 minutes* après que le dernier bateau de chaque groupe a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Des formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du Président du Comité de Courses.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le panneau à l'entrée sur Club House du CNL, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club House du CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 L'utilisation de la Conciliation (RCV Annexe T) est encouragé.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
  - (a) Quand <u>moins de **quatre** courses</u> ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - (b) Quand *quatre* courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec cvl. suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

# 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] Un émargement sera mis en place au départ des courses des samedi et dimanche.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

#### 22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels sera avec un pavillon de la FFVoile ou du Club Organisateur

#### 24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

#### 25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes.

#### 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

#### 28. PRIX et RESULTATS

Des prix seront décernés à l'issue de la Course du Dimanche 7 avril 2024. Classement Scratch pour la FFV et Classement par Flotte

## **ARBITRES DESIGNES**

Présidente du comité de course : Vanessa CHAVANNEAU

Arbitres Club: Andrée BUCHMANN-ZVORYKINE, Dimitri ZVORYKINE, adjoints

Commissaire aux Résultats : Jean ROUXEL

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Samedi 6 avril, un repas est proposé au prix de 20 €, inscription souhaitée avant le 2 avril midi

Merci de préciser dans votre message votre choix de menu.

auprès de Jean ROUXEL jeanrouxel@hotmail.com ou SMS: 06.08.54.06.65

#### **HEURES DES MAREES**

| Port     | Date            | Basse   | Pleine  | Coefficient |
|----------|-----------------|---------|---------|-------------|
|          |                 | mer     | mer     |             |
|          | Samedi 6 avril  |         |         | 73-83       |
| Bordeaux |                 |         | 6 h 23  |             |
|          |                 |         | 18 h 50 |             |
| Blaye    |                 | 12 h 56 |         |             |
|          |                 |         |         |             |
|          | Dimanche7 avril |         |         | 91-99       |
| Bordeaux |                 |         | 7 h 16  |             |
|          |                 |         | 19 h 41 |             |
| Pauillac |                 | 13 h 14 |         |             |

#### **ANNEXE:** PARCOURS CAVERNIERE 6 et 7 AVRIL 2024

Réduction possible (Pavillon S) et Si Pointage intermédiaire (Pavillon 2<sup>ième</sup> SUBSTITUT et Pavillon NATIONAL) à toutes les Marques de Parcours, les Bouées de Chenal, les Bouées Club et le Mât sur Bateau Comité.

Samedi 6 Avril coef 73-83

Emargement 9 h - 9 H 30

à **BOURG** 

**SA 10 H** 

Course A - Départ Bourg Direction BLAYE (6 milles)

Mât de Pavillons sur le Bateau Comité - Bouée Club à laisser à Babord

B62 à laisser à BAbord

B60 à laisser à BAbord

Arrivée D4 à BABORD et Bateau Comité

Course B - à Suivre Direction CAVERNES (15 milles)

Départ D4 à Tribord et Bateau Comité à Babord

B60 à laisser à TRibord

B62 à laisser à TRibord

Passage entre l'île d'Ambès et Bourg – Bouée club TRibord

D8 à laisser à BABORD.

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

Arrivée à Cavernes Bouée mouillée à BAbord ou amer et Mât de Pavillon sur barge du CNL

Dimanche 7 avril coef 91-99

Emargement 8 H 30 - 9 H

à CAVERNES

SA 9 H 30

Course C - Départ Cavernes direction PAUILLAC ( 21 milles)

Mât de Pavillon sur Barge du CNL et Bouée Mouillée à tribord

Passage de la Porte du Pont LGV obligatoire

**D8** à laisser à

Tribord

B62 à laisser à

BAbord

B60 à laisser à

\_\_\_\_\_

. . .

Tribord

B56 à laisser à

Tribord

**B52** à laisser à

Tribord

Arrivée D45 à TRIBORD et Bateau Comité à Babord

\_\_\_\_\_

Course D - à Suivre Direction BOURG ( 13 milles)

Départ D45 à BABORD et Bateau Comité à Tribord

**B52** à laisser à Babord

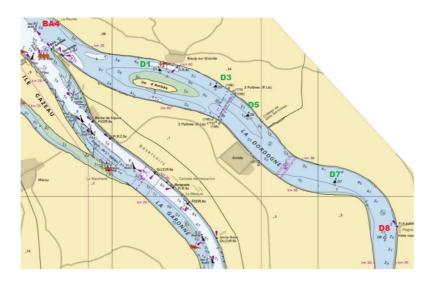
**B56** à laisser à Babord

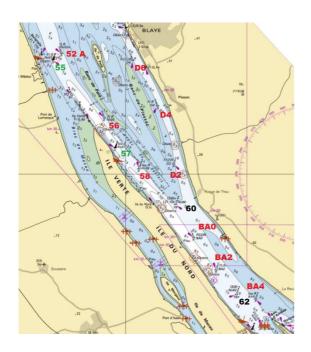
**B60** à laisser à Babord

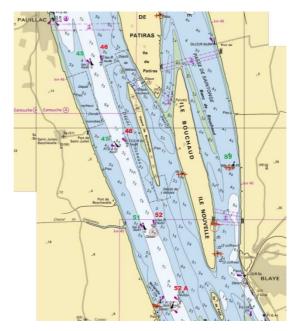
BA4 à laisser à TRIBORD

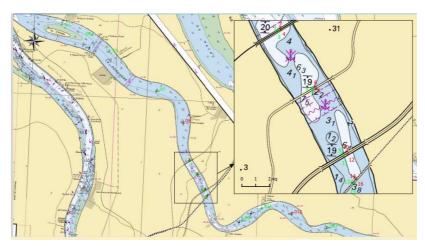
Arrivée à Bourg. Mât sur Bateau Comité à Babord et Bouée Club à TRibord

# **ANNEXE ZONES DE COURSE**









#### ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons N sur A accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : Les marques de parcours, les bouées de chenal, les bouées club.